

**2016\_CT2\_271**

**OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix**

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGHEY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

**Secrétaire de séance** : Loïc GACHON

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_271-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources**

**Finances**

■ Séance du 8 décembre 2016

**02\_1\_03**

■ **Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

M é t r o p o l e d ' A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Finances et Administration Générale

#### ■ Séance du 15 décembre 2016



#### ■ **Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du S.P.E.D. (Service public d'Elimination des Déchets) du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif a été amendé par le Budget Supplémentaire adopté le 30 juin 2016 par le Conseil de Métropole.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 2 afin de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_271-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Cette décision modificative n° 1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section de fonctionnement pour, d'une part annuler des rattachements et d'autre part des paiements de factures et d'intérêts moratoires.

La section de fonctionnement s'équilibre conformément au tableau ci-dessous :

IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
7213	67	6711	Autres charges, intérêts moratoires	5 000.00	
7213	011	611	contrat de prestations de services	-5 000.00	
7211	67	678	Autres charges exceptionnelles	271.00	
7211	011	611	contrat de prestations de services	-271.00	
7213	67	6718	Autres charges de gestion	7 000.00	
7211	77	7718	Autres opérations exceptionnelles sur opérations de gestion		7 000.00
<b>TOTAL</b>				<b>7 000.00</b>	<b>7 000.00</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 028-161/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Service public d'élimination des déchets du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 032-514/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 approuvant le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service public d'élimination des déchets du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant la Décision Modificative n°1 – 2016 du Budget Annexe du Service public d'élimination des déchets du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

La Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe 2016 du Service public d'élimination des déchets du Conseil de Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, tel qu'elle vous est présentée ci-dessus.

Pour enrôlement  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_271-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016